Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260129-D_2026_01-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de LE RHEU
Ville de LE VERGER

DÉCISION N° 2026/01 PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU 29 JANVIER 2026

Madame le Maire,
- Vu notamment les articles L2336-3, L2336-4, L1612-4, L2321-2, L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n°06.2020.05 en date du 25 juin 2020.

DÉCIDE

Article 1 :

- Le 8 décembre, réparation de la chaudière de l'école de la Vallée du Rohuel par Thermique de l'Ouest pour un montant de 220,00 € HT soit 264 € TTC,
- Le 11 décembre, réparation de la tondeuse GRILLO, auprès de Jardiman, montant de 202,87 € HT soit 243,44 € TTC,
- Le 15 décembre, achats de pièces d'entretien auprès de EVEN pour un montant de 368,14 € HT soit 441,77 € TTC
- Le 16 décembre :
. réparation de la chaudière du Lavoir, par Thermique de l'Ouest, pour un montant de 520,83 € HT soit 625 € TTC,
. Achat de gilets jaunes, Amazon, pour un montant de 29,25 € TTC
. Achat d'aimants, Amazon, pour un montant de 21,02 € TTC
. Achat cahier, Amazon, pour un montant de 20,50 € TTC
- Le 19 décembre 2025, achat d'un chariot bain-marie pour le Restaurant scolaire, auprès de FourniResto pour un montant de 1 014,57 € HT soit 1 217,48 €TTC
- Le 6 janvier, achat de blouses et de vestes de cuisine, restaurant scolaire, Amazon, pour 23,84 € TTC et 87,42 € TTC
- Le 22 janvier 2026, fournitures administratives, auprès de Lyréco, pour un montant de 199,16 € HT soit 238,99 € TTC
- Le 27 janvier, achat d'encre pour tampon encreur, auprès de Lyréco, pour un montant de 2,38 € HT soit 6,46 € TTC
- Le 28 janvier, achat de piles pour un montant de 9,78 € TTC
- Le 29 janvier, achat de fournitures administratives, auprès de SEDI Equipement, pour un montant de 548 € HT soit 657,60 € TTC.
- Convention d'utilisation de la salle des Associations en pièce jointe

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des Délibérations de la commune, un extrait en sera affiché à la porte de la mairie et ampliation en sera adressée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au comptable de la collectivité.

Le maire
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un Délai de 2 mois à compter de la présente notification

Fait à LE VERGER,
Le 3 février 2026

Mme le Maire,
Sylvie GALIC